

POLITIQUE HANDICAP



Cinaps s'attache à offrir l'accès aux informations et à ses formations à tout public et travaille ainsi à rendre accessible toute information aux personnes en situation de handicap.

Cette réflexion est inscrite dans la culture et la démarche de l'entreprise aussi si cela était nécessaire nous vous invitons à prendre contact avec nos référents Handicap afin qu'ils puissent prévoir les adaptations réalisables à opérer dans la formation sur le plan de la pédagogie, des supports, du rythme, des exercices ou des modalités d'animation.

Deux référents handicap à votre écoute :

[Hervé Cholet](mailto:herve.cholet@cinaps.com) (herve.cholet@cinaps.com) pour la partie adaptation de la prestation et
[Lydia De Marco](mailto:lydia.demarco@cinaps.com) (lydia.demarco@cinaps.com) pour la partie gestion administrative.

Les missions des référents handicap sont les suivantes :

- Répondre aux demandes d'adaptation des formations aux situations de handicap soit pas une action de CINAPS soit par l'orientation vers les interlocuteurs adéquats.
- Intégrer les réseaux des acteurs du handicap (Agefiph, MDPH...) afin de réaliser une veille et de bénéficier des bonnes pratiques d'adaptation des formations aux situations de handicap.
- Réaliser une veille et en tirer des enseignements pour mettre en place de nouvelles actions ou des actions correctives.
- Informer et sensibiliser nos formateurs sur les situations de handicap et leur indiquer les bonnes pratiques à suivre.

Nous restons à votre écoute.